

Appel à projets interne en innovation pédagogique numérique AHFLO' 2026-2027

Accompagnement de l'hybridation des formations en langues et
civilisations orientales

Introduction

L'Inalco lance un septième appel à projets interne en pédagogie numérique dans le cadre du dispositif AHFLO' (Accompagnement de l'hybridation des formations en langues et civilisations orientales).

L'objectif de cet appel est de soutenir les enseignants dans la réalisation de tout projet visant au développement des enseignements hybrides et à distance.

Tout projet s'organisant sous forme d'enseignement à distance, avec ou sans financement, nécessitant ou non l'accompagnement par l'unité « Appui à l'enseignement numérique », doit passer par l'appel à projets AHFLO'.

Contexte

La pédagogie numérique est un des axes stratégiques de l'Inalco.

Elle a pour but de :

- Toucher de nouveaux publics par l'ouverture d'enseignements à distance (EAD) ;
- Inciter à l'innovation pédagogique via le numérique pour répondre aux besoins spécifiques du public étudiant en formation initiale et continue ;
- Promouvoir et développer les formations en langues « à petits effectifs » ;
- Consolider l'ensemble des formations de l'établissement ;
- Développer l'enseignement sur les enjeux relatifs à la transition écologique et au développement soutenable dans les aires de spécialisation de l'Inalco.

Projets attendus

1. Projets d'équipe qui visent, à terme, l'ouverture ou le passage en distanciel de formations diplômantes complètes (diplôme d'établissement, licence, master)

Il existe trois modalités selon les besoins et les publics potentiels.

- La modalité **comodale** consiste à donner la possibilité de suivre à distance (synchrone ou asynchrone) les cours en présentiel existants. Il n’y a donc aucune création, ni de nouveau cours, ni de groupe supplémentaire. Les étudiants n’ont aucun frais d’inscription spécifique EAD et sont libres de changer de mode de suivi, présentiel ou distanciel, en cours de semestre. Cette modalité flexible permet notamment aux langues à petits effectifs de toucher de nouveaux publics sans contrainte sur le nombre d’inscrits, ni besoin de moyens supplémentaires pour le fonctionnement. Le dispositif AHFLO’ aide à créer des ressources numériques nécessaires pour permettre aux étudiants de suivre correctement à distance ces cours existants.
- La modalité **bimodale** consiste à créer des cours dédiés à l’enseignement à distance de cours déjà existants. Les cours à distance sont alors considérés comme des cours indépendants (avec des codes différents de ceux en présentiel) et le passage des étudiants entre les deux modes de suivi est impossible en cours d’année. Cette modalité permet de laisser aux étudiants le choix sur la manière de suivre l’enseignement. Il est toutefois nécessaire d’évaluer l’impact financier dans le cas impliquant la création d’un ou de groupes supplémentaires.
- La dernière, **modalité entièrement distancielle**, concerne une formation ouverte uniquement en distanciel, par transformation d’une formation présentielle existante ou par création, après examen et validation.

2. Projets individuels s’inscrivant dans une démarche modulaire (l’hybridation cohérente de quelques EC au sein d’un diplôme)

3. Tout autre projet s’inscrivant dans le cadre de l’innovation en pédagogie numérique, notamment sur les langues peu dotées et les enjeux relatifs à la transition écologique et au développement soutenable dans les aires de spécialisation de l’Inalco

Attention :

Aucune création nette n’étant actuellement envisageable, **toute création d’un nouveau cours** doit être compensée par la suppression d’un autre cours représentant un volume horaire équivalent, sous réserve de **validation en CFVE en amont**.

La création d’une **nouvelle formation à distance** n’est envisageable que par transformation complète d’une formation en présentiel existante, ou si elle peut assurer une autonomie financière pour son fonctionnement (coûts d’enseignement inférieurs à 50% des recettes constituées des frais d’inscription des étudiants) sous réserve de **validation en CFVE en amont**. Les projets d’hybridation de cours existants (en modalité bimodale ou comodale) ou de transformation de cours existants en enseignement à distance peuvent être déposés directement lors de la présente campagne AHFLO’.

Constitution du dossier de candidature

Les collègues sont invités à remplir le « Formulaire de candidature » en ligne :

<https://grist.numerique.gouv.fr/o/docs/forms/7SKK62wWooJ4UnkzszULrS/55>

Il faut y préciser les informations suivantes :

- le titre du projet et sa nature :
 - 1) Création d'un nouveau diplôme en comodal (autorisation préalable du CFVE requise)
 - 2) Création d'un nouveau diplôme en bimodal (autorisation préalable du CFVE requise)
 - 3) Transformation en modalité comodale d'un diplôme existant
 - 4) Transformation en modalité distancielle d'un diplôme existant
 - 5) Transformation ou remplacement d'une partie des cours du diplôme existant
 - 6) Création d'un MOOC/SPOC
 - 7) Autres
- le porteur du projet
- l'intitulé du/des diplômes concernés
- le département ou la filière concernés
- l'intitulé, le nombre de crédits ECTS et le nombre d'heures des EC concernés, ainsi que la catégorie d'hybridation selon le « Référentiel d'équivalences horaires », prévue pour chaque EC impliqué dans le projet :
 - 1) cours synchrone
 - 2) cours asynchrone
 - 3) cours panaché
 - 4) MOOC et SPOC
 - 5) hors catégorie (par ex. sous-titrage des projets existants)
- la présentation du projet, accompagnée d'une description détaillée en pièce jointe (une **demi-page** maximum)
- les membres de l'équipe pédagogique
- un calendrier prévisionnel (notamment la date souhaitée d'ouverture de l'enseignement au public)
- les moyens techniques spécifiques à prévoir auprès de l'unité TICE-DSIRN (tournages studio, postproduction vidéo, etc.) ou tout autre besoin que vous pourriez d'ores et déjà prévoir.

Dans le cas de la création d'une **formation bimodale**, est demandé, en plus du formulaire ci-dessus, le document précisant les points suivants :

- 1) maquette de la formation en présentiel déjà existante qui sera proposée à distance ;
- 2) possibilité de recourir à des budgets existants (transformation en distanciel de groupes existants en présentiel, ou mutualisation de groupes en distanciel avec des groupes existants en présentiel)
- 3) nombre prévisionnel d'inscrits (hypothèse prudente)

Attention :

Les dossiers comprennent obligatoirement un **avis motivé** du conseil de département/filière ou de la Commission des transversaux ou de la Commission Formation Master.

Veuillez anticiper l'obtention de cet avis avant le dépôt du dossier.

Le « Guide de l'enseignant EAD » a été élaboré afin de présenter l'ensemble des principes de création de ressources numériques et de cours à distance, ainsi que différentes procédures relatives à l'enseignement à distance. Ce guide accompagnant les enseignants avant et après l'ouverture d'une formation à distance est disponible sur l'intranet : https://intranet.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/ead_guide_de_lenseignant_version_finale_0.pdf

Modalités de sélection

Les dossiers de candidature seront instruits par le « Comité pour la pédagogie numérique » (CPN) dont la composition est précisée dans le règlement intérieur.

Les critères de sélection sont les suivants : intérêt du projet pour l'établissement, cohérence avec l'offre de formation existante au sein des départements ou des filières, catégorie d'hybridation, calendrier, moyens d'accompagnement disponibles au niveau de la DSIRN (unité TICE et unité Appui à l'enseignement numérique) et budget disponible.

Le résultat du classement établi par le CPN sera validé en CFVE.

Suivi des projets et rétribution

Les équipes dont les projets ont été retenus par le CPN bénéficieront d'un appui de l'unité TICE pour le montage de ressources numériques, en fonction de leur autonomie et des besoins identifiés.

Les projets bénéficieront d'un soutien financier selon le nouveau « Référentiel d'équivalences horaires » (la partie relative à l'EAD votée au CA en mars 2025) pour ce qui concerne la réalisation des ressources numériques et le suivi d'étudiants à distance.

Si le projet nécessite des prestations externes (graphistes, artistes, etc.), une aide financière pourra être proposée.

Calendrier

Date limite pour l'envoi du dossier :	dimanche 1 novembre 2026
Réponse d'acceptation :	lundi 23 novembre 2026

Pour toute question, merci de contacter vp-numerique@inalco.fr